

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021**  
**Affiché et consultable sur le site internet**  
**(Extraits du PV – Les délibérations sont consultables en mairie)**

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune des Epesses, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre mai deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente des Epesses, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAUNAY, Maire de la commune des Epesses.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 20  
NOMBRE DE POUVOIRS : 2  
NOMBRE DE VOTANTS : 22  
DATE DE CONVOCATION : 4 mai 2021

**Sont présents**

Jean-Louis LAUNAY, Hélène POINGT-GASKA, Blaise BOURASSEAU, Stéphanie PELTIER, Nicolas FONTENEAU, Lise BERTRAND, François ROY, Valérie VERDON, Laurence SAMSON, Emmanuel JARNY, Axel BORDELAIS, Laëtitia BOUSSEAU, Lyonel JEANOT, Marie-Thérèse BILLAUD, Éric BONHOMME, Marie-Josèphe BRIDONNEAU, Benoît JADAUD, Paul BILLEAU, Mickaël GODET, Magalie COUSSEAU.

**A donné procuration**

Monsieur Philippe ALBERT a donné procuration à Madame Hélène POINGT-GASKA.  
Madame Nathalie BIRON a donné procuration à Madame Lise BERTRAND.

**Absent**

Madame Sandra VOLONTE est absente.

La séance est ouverte à 20h35.

Madame Valérie VERDON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**D-2021-042**

**TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE**

Conformément à l'article 261 du Code de Procédure Pénale, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle 2022, il doit être tiré au sort publiquement, à partir des listes électorales des communes concernées un nombre de noms qui correspond au triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral n°228/2021/DRLP/1 du 16 avril 2021 pour la commune, soit 12 noms.

Il est précisé qu'en vertu dudit code, la commune des Epesses est désignée comme responsable du tirage pour les communes de Saint-Mars la Réorthe et Saint Paul en Pareds.

Le tirage au sort des 12 (douze) noms est effectué conformément à l'arrêté préfectoral susvisé, en présence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire de Saint Mars la Réorthe et Monsieur Damien BREMAUD, conseiller délégué de Saint Paul en Pareds.

**Sont tirés au sort :**

- 1 – Saint-Mars la Réorthe – page 26, ligne 9 – Madame Aurélie, Brigitte, Marguerite GABORIAU, née le 4 septembre 1978, demeurant 8 rue des Iris,

- 2 – Saint Paul en Pareds – page 74, ligne 2 – Monsieur Thierry, Jean-Louis, Jacques PARENTEAU, né le 22 août 1968, demeurant 13 cité de l'aubépine,
- 3 – Saint Paul en Pareds – page 78, ligne 3 – Monsieur Philippe, Victor, Gaston PLANCHOT, né le 8 novembre 1959, demeurant 10 rue des Meuniers,
- 4 – Saint-Mars la Réorthe – page 30, ligne 10 – Monsieur Philippe, Fabrice GIRARDEAU, né le 26 juin 1981, demeurant 12 rue du petit Lay,
- 5 – Saint-Mars la Réorthe – page 68, ligne 8 – Monsieur Jack, Louis, Michel VRIGNAUD, né le 16 juin 1963, demeurant 6 rue des Ormeaux,
- 6 – Les Epesses – page 114, ligne 10 – Monsieur Claude, Yves, Auguste LANOUE, né le 3 septembre 1957, demeurant 9 rue des Charmilles,
- 7 – Saint Paul en Pareds – page 88, ligne 6 – Madame Adeline, François, Antoinette RICHARD, née le 13 septembre 1979, demeurant 44 rue Yves Ramoz,
- 8 – Les Epesses – page 50, ligne 1 – Monsieur Alain, Patrick CAUET, né le 15 décembre 1957, demeurant 2 impasse des Rossignols,
- 9 – Saint-Mars la Réorthe – page 12, ligne 7 – Madame Céline, Sylvia, Nicole BOURASSEAU, née le 31 août 1980, demeurant 20 rue des Jarries,
- 10 – Les Epesses – page 112, ligne 2 – Madame Anne, Marie, Bernadette LANDREAU, née le 24 juillet 1944, demeurant 10 rue Bellevue,
- 11 – Saint Paul en Pareds – page 99, ligne 1 – Madame Marine, Elodie, Jeanne-Marie TRICOT, née le 14 janvier 1996, demeurant 1 route du fief, la Proutière,
- 12 – Saint-Mars la Réorthe – page 19, ligne 7 – Madame Marylène, Jeannine, Noëlle COULAIS, née le 29 décembre 1965, demeurant 2 rue des Chênes.

<b>D-2021-043</b>	<b>MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-------------------	-----------------------------------------------------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

Article unique – de modifier l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal des Epesses comme suit :

« Les commissions permanentes sont les suivantes (liste non exhaustive) :

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES
Jeunesse – Aînés – Prévention	11 membres
Urbanisme – Projets Structurants	11 membres
Culture – Loisirs – Animation – Sports – Tourisme	11 membres

Le nombre de membres indiqué ci-dessus ne comprend pas le Maire. »

<b>D-2021-044</b>	<b>INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE 2021</b>
-------------------	--------------------------------------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

Article 1 – d'attribuer une indemnité de gardiennage de l'église à Monsieur DUSABIMANA, résidant sur la commune, d'un montant de 479,86 € au titre de l'année 2021,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ne participe pas au vote Monsieur Emmanuel Jarny, en sa qualité Vice-Président de l'association de gymnastique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

Article 1 – d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations sportives dont les siège est situé aux Epesses, selon le tableau ci-dessous :

<b>Club</b>	<b>Montant proposé</b>
Union Sportive les Epesses Saint-Mars	2 216,76 €
Pélicans gymnastique	2 786,55 €
Club de tennis des Epesses	552,50 €
Tennis de Table Spicéenne	1 958,45 €
Volley ball	1 013,10 €
Pélicans dart's	528,84 €

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

Article 1 – de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100%, pour tous les grades et tous les cadres d'emplois,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

Article 1 – de procéder à la suppression et à la création des emplois suivants telles que mentionnées ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Article 2 – d'abroger les précédentes délibérations modifiant le tableau des effectifs,

Article 3 – d’approuver le tableau des effectifs de la commune des Epesses, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 comme suit :

Cadre d’emplois et grades	Nombre d’emplois et durée hebdomadaire
<i>Emploi fonctionnel</i>	
DGS des communes de 2000 à 10000 habitants	1 poste à temps complet
<i>Filière administrative</i>	
Attaché principal territorial	1 poste à temps complet
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes à temps complet
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 70 %
Adjoint administratif	2 postes à temps complet
<i>Filière technique</i>	
Technicien territorial	1 poste à temps complet
Agent de maîtrise principal	2 postes à temps complet
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes à temps complet
Adjoint technique	3 postes à temps complet 1 poste à 55,00 % 1 poste à 42,86 %
<i>Filière animation</i>	
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet
Adjoint d’animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet
Adjoint d’animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 33 %

Article 4 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l’exécution de la présente décision et de l’autoriser à signer l’ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

<b>D-2021-048</b>	<b>MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D’URBANISME</b>
-------------------	--------------------------------------------------------

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

### DÉCIDE

Article 1 – d’émettre un avis favorable à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme de la commune des Epesses et sur la création de Périmètres Délimités des Abords de 4 monuments historiques sur la commune des Epesses,

Article 2 – d’autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l’exécution de la présente délibération et signer l’ensemble des documents nécessaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

Article 1 – de verser une subvention de 150 € à Madame Isabelle BODET pour son logement situé 41 rue de Lattre de Tassigny aux Epesses, cadastré AC 96 pour des travaux de peinture,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.

Le Maire,  
Jean-Louis LAUNAY

